



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

Direction de l'aménagement des territoires et de la transition
écologique

Cayenne, le 20/02/26

Références : DATTE/STECT/UAE/2026 – 29
Contact : magali.portal@guyane.gouv.fr

Le Préfet

à

Madame Sabrina FRANCILLONE
Route de l'Est
97311 ROURA

Objet : examen au cas par cas pour la création d'une exploitation agricole à Roura

Pièce jointe : décision de l'Autorité environnementale

Vous avez transmis à l'autorité environnementale, le 15 décembre 2025, un dossier de demande d'examen au cas par cas, pour un projet de création d'une exploitation agricole sur la parcelle BX014 de la commune de Roura. Je vous prie de trouver ci-joint la décision de l'autorité environnementale vous exemptant de la réalisation d'une étude d'impact.

Une attention particulière devra être portée à la préservation à l'état naturel des ripisylves des criques présentes sur la parcelle selon les dispositions du SDAGE, lequel préconise une largeur variable de la zone tampon en fonction de la taille du cours d'eau.

Largeur du cours d'eau	Largeur minimale de bande tampon
0 – 7,5 m	15 m
7,5 – 15 m	30 m
15 – 50 m	50 m
50 – 250 m	100 m
250 m +	200 m

Extrait du SDAGE Guyane 2022-2027 (p. 118)

Au regard de sa localisation, votre projet étant susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologiques, il conviendra par ailleurs de vous rapprocher de la DGCOPOP – service archéologie, 4 rue du Vieux Port à Cayenne (archeologie.guyane@culture.gouv.fr) afin de vérifier la nécessité d'un diagnostic archéologique.

Je vous rappelle que la décision de l'autorité environnementale ne vous dispense pas d'obtenir les autorisations administratives nécessaires auxquelles le projet pourrait être soumis.

Pour le préfet,
Le Directeur général des territoires
et de la mer

Tél : 05 94 21 54 31
autorite-environnementale.guyane@developpement-durable.gouv.fr
Services de l'État en Guyane – DGTM – DATTE – Service TECT – CS 57008 – 97307 CAYENNE CEDI

Ivan MARTIN
www.guyane.gouv.fr